

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 30 SEPTEMBRE 2025

Le Trente Septembre Deux Mille Vingt Cinq à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montescourt-Lizerolles, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle « Gérard Philipe », salle du Conseil Municipal 1^{er} étage, sous la présidence de Monsieur Stéphane LINIER, Maire.

Etaient présents : MM LINIER STEPHANE – LECOMTE CLAUDINE – BUTIN VIVIANE - MANTELET MAXENCE - GILBERT CHRISTIAN – MARCHANDISE NICOLE – OZIOL ROLAND - BILLET OLIVIER – DUPONT VALERIE - DEMARET PATRICIA – DEBOVE SYLVIE – CAMPION ALEXANDRE - MENET ALAIN – BERGER BENOIT

Etaient représentés : Madame PEIFFER GHISLAINE par Monsieur MENET ALAIN – Monsieur LEQUET CYRILLE par Monsieur MANTELET MAXENCE – Madame LAMART MICHELLE par Madame DEMARET PATRICIA

Absente : PUDEPIECE CAROLINE – LECLERE ALEXANDRA

Monsieur GILBERT Christian a été élu secrétaire de séance,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur LINIER Stéphane ouvre la séance à 18h28,

3 – APPROBATION DE LA REUNION DU 27 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2025, ne faisant l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

4 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

	Montants versés en 2024	Montant versé en 2025
Club de football	1 000 €	1 000 €
Dojo Koan Karaté	700 €	700 €
Tennis	300 €	300 €
CLAB	700 €	700 €
Gymnastique	350 €	350 €
Tennis de table	250 €	250 €
Ecole Buissonnière	500 €	500 €
Coopérative scolaire	175 élèves x 4 € =700 €	700 €
Mélyméo	700 €	700 €
Acopromon	4 000 €	3 000 €
Les randonneux	500 €	500 €
ARAC	250 €	250 €
EAGLES ROAD 02	400 €	400 €
Au bonheur d'Enzo	100 €	100 €
Association sportive du CES de Flavy le Martel	200 €	200 €
SAAT	80 €	80 €
Mémoire du Canton	250 €	250 €
TOTAL	10 980 €	9 980 €

6 – MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les nouveaux horaires de la mairie comme suit :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	TOTAL HORAIRES
ANCIENS HORAIRES	8h00 – 12h00 13H30- 17H30	8h00 – 12h00 13H30- 17H30	8h00 –12h00 13H30-17H30	8h00 – 12h00 13H30- 17H30	8h00 –12h00 13H30-16H30	39h00
NOUVEAUX HORAIRES	<u>8h00 – 12h00</u> <u>13H30- 17H30</u>	<u>8h00 – 12h00</u> <u>13H15- 17H30</u>	<u>8h00 –12h00</u> <u>13H30-17H30</u>	<u>8h00 – 12h00</u> <u>13H15- 17H30</u>	<u>8h00 –12h00</u> <u>13H15-16H30</u>	39h30

6 – TARIF DE LA SALLE DES FETES A LA JOURNEE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'instauration d'un tarif journalier pour le restaurant de la salle des fêtes pour un montant de 150€ (hors week-end).

7 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'admettre les titres d'un montant de 8 675.25 € en mise en non-valeur au compte 6542.

8 – ACCEPTATION DES DEVIS DE L'USEDÉA POUR LES MATS AA38 ET AA309 ACCIDENTÉS DANS LA RUE DE LA RAPERIE

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter les devis pour :

- Remplacement d'un mât accidenté (AA38), Rue de la Raperie – 1 174.77 € HT.
- Remplacement d'un mât corrodé (AA309), Rue de la Raperie – 2 442.71 € HT.

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 3 617.48 € H.T.

10 – ACCEPTATION DES FONDS VERSES PAR AMP

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter les fonds, soit 540.83 € versés par AMP au titre du remboursement des carreaux de l'école maternelle.

La séance est levée à 18h59.

Le secrétaire de séance
GILBERT Christian

